



**Bureau International du Travail**

## **TERMES DE REFERENCE**

### **RECRUTEMENT d'une ONG partenaire de mise en œuvre d'un Programme d'appui aux moyens de subsistance des communautés des orpailleurs dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants dans les régions de Kayes**

#### **1. CONTEXTE GENERAL**

---

Le travail des enfants, notamment le travail dangereux des enfants, est pratiqué dans les filières du coton et de l'orpaillage dans de nombreux pays à travers le monde. On le retrouve en particulier en Afrique et en Asie où les systèmes de production du coton et de l'orpaillage sont caractérisés par une forte intensité de main-d'œuvre et/ou par la prédominance des petites exploitations agricoles et des placers. Le travail des enfants dans les deux filières sus mentionnées se présente sous différentes formes et à différents stades de production.

Comme dans la plupart des activités agricoles notamment dans la filière cotonnière et d'orpaillage, le travail des enfants est particulièrement difficile à aborder en raison de facteurs tels que le caractère saisonnier de la production agricole, les migrations, le manque de technologie, les risques liés aux lieux de travail, le manque d'accès aux écoles, les déficiences dans les contrôles et l'inspection du travail en zones rurales, mais aussi les comportements ancrés au sujet des rôles des enfants. Le travail des enfants porte non seulement atteinte aux droits de l'enfant, compromet leur niveau d'instruction et peut nuire à leur développement physique, mental et affectif ; il perpétue également le cycle de la pauvreté au sein des familles et des communautés.

Le projet Accélérer l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement en Afrique (ACCEL AFRICA) a voulu appuyer les travailleurs et les producteurs aux niveaux les plus bas de la chaîne d'approvisionnement pour qu'ils reçoivent une aide leur permettant de diversifier et améliorer leurs moyens de subsistance, en accordant une attention particulière aux femmes.

Les principales activités seront de renforcer les moyens d'existence des familles locales et vulnérables au Mali, en accordant une attention particulière aux questions liées l'égalité des sexes et de sensibiliser les communautés cotonnières et d'orpaillage au travail des enfants afin de faire émerger un changement positif dans le comportement des populations.

Les activités seront réalisées à travers trois (03) composantes majeures, à savoir :

***Composante 1 : Identification et sélection des ménages vulnérables et à risque ainsi que des AGR porteuses.***

- 2.1. Informer, sensibiliser les ménages sur les objectifs, la stratégie du projet, les critères de sélection des ménages bénéficiaires ;
- 2.2. Sélectionner les ménages Bénéficiaires ;
- 2.3. Evaluer les capacités des ménages bénéficiaires dans la conduite des AGR ;
- 2.4. Identification des AGR porteuses avec les bénéficiaires.

***Composante 2 : Renforcement des capacités opérationnelles des ménages bénéficiaires dans la mise en œuvre des AGR***

- 3.1. Renforcer les capacités des bénéficiaires sur la tenue des outils de gestion et de décision efficaces sur les AGR : Le plan d'action ; Le cahier de caisse ; Le cahier de Banque ; Le cahier de suivi ; Le cahier de stock ; Le registre des membres ; Le registre des Procès-Verbaux (PV) ; Le cahier des ressources internes (cotisations, Amendes, sanctions, etc.); Le cahier de visite ; Le cahier des activités.
- 3.2. Renforcer les capacités techniques sur les AGR et certains thématiques: conduite technique des AGR, entrepreneuriat agricole, Education financière et numérique (conditions d'adhésion, types de produits et services, SFN, typologie et forme d'épargne, avantages des épargnes, conditions d'épargnes), Education climatique et environnementale, Education nutritionnelle, Genre et Egalité des sexes, Jeunes et Inclusion sociale, sociale, etc.
- 3.3. Organiser des visites d'échanges entre les bénéficiaires des AGR ;
- 3.4. Préparer les ménages bénéficiaires à sa mise en relation aux prestataires de services financiers et non-financiers partenaires

***Composante 3 : Mise en place et/ou renforcement d'un dispositif pérenne d'accompagnement des ménages vulnérables ou à risque dans les AGR***

- 4.1. Renforcer les capacités des bénéficiaires dans la gestion institutionnelle et organisationnelle : alphabétisation et post-alphabétisation sur les thèmes de gouvernance ; gestion saine et efficace de ressources financières, leadership féminin ; leadership jeunes,
- 4.2. Identifier, sélectionner, former et coacher les relais ainsi que les réseaux d'agents de terrain des prestataires des services financiers et non-financiers partenaires ;
- 4.3. Informer, sensibiliser les bénéficiaires des AGR ainsi que leurs coopératives et groupements sur les avantages, les produits et les services des institutions de microfinances IMF et autres prestataires des services partenaires;
- 4.4. Mettre en relation les bénéficiaires des AGR ainsi que leurs coopératives et groupements avec les IMF et autres prestataires des services partenaires;
- 4.5. Suivre et évaluer les activités AGR des bénéficiaires en lien avec la scolarisation et la réussite scolaire des enfants et surtout des jeunes filles à l'école.

C'est dans ce cadre que le projet BIT ACCEL AFRICA prévoit de collaborer pour la mise en œuvre des activités prévues, avec des partenaires sélectionnés au sein des Organisations Non Gouvernementales (ONG) intervenant en République du Mali, **particulièrement dans les régions de Kayes**, et ayant une

expérience confirmée dans le domaine des AGR en lien avec la lutte contre le travail des enfants dans les communautés d'orpaillage.

## **2. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DU PROJET**

---

L'objectif général de l'initiative est le renforcement des capacités opérationnelles des ménages vulnérables dans les AGR afin qu'ils s'impliquent efficacement dans la scolarisation et la réussite scolaire des enfants, surtout des filles à l'école dans les communautés d'orpaillage au Mali plus particulièrement dans la région de Sikasso.

A terme, les capacités opérationnelles dans les AGR d'au moins 250 ménages vulnérables ou à risque, seront renforcés durablement pour leur permettre de faire face aux travaux agricoles sans recours au travail des enfants.

La réussite de ce programme dépend entre autres de l'implication des communautés bénéficiaires, de toutes les parties prenantes notamment des structures déconcentrées et décentralisées de l'Etat, ainsi que des prestataires des services financiers et non-financiers.

De manière spécifique, il s'agira de :

- (i) Identifier les ménages vulnérables bénéficiaires et les AGR les plus porteuses au regard des spécificités localités ;
- (ii) Renforcer les capacités opérationnelles des ménages vulnérables dans la mise en œuvre des AGR ;
- (iii) Mettre en place un dispositif pérenne d'accompagnement des ménages vulnérables dans la conduite des AGR.

## **3. MANDAT DU PRESTATAIRE**

---

Sous la supervision générale du Directeur du Bureau Pays de l'OIT Abidjan et du Conseiller Technique Principal du projet ACCEL AFRICA, le partenaire de mise œuvre du projet réalisera en relation avec le Coordinateur du Projet, les principales activités suivantes :

**Résultat 2. 250 ménages vulnérables ou à risque sélectionnés pour la mise en œuvre des AGR dans au moins quatre (04) domaines porteurs**

### ***Produit 2.1. Sélection de 250 ménages vulnérables ou à risque dans des zones d'intervention du projet***

Les principales activités qui seront mises en œuvre sont les suivantes :

- ✓ Informer, sensibiliser les ménages sur les objectifs, la stratégie du projet, les critères de sélection des ménages bénéficiaires tels que l'appartenance à une coopérative de coton sélectionnée par le projet pour les hommes et à un groupement pour les femmes ; Sélectionner les ménages Bénéficiaires prioritaires sur la base des bénéficiaires dont leurs enfants reçoivent de l'appui directe en éducation (SSAP) par le projet;

- ✓ Sélectionner 10 villages prioritaires sur la base des 14 villages du cercle de Kayes où l'appui direct en éducation est mis en œuvre par le projet.

***Produit 2.2. Au moins quatre (04) AGR porteuses sont retenues avec les ménages vulnérables pour les soutenir à améliorer leurs moyens de subsistance***

- Evaluer les capacités des ménages bénéficiaires dans la conduite des AGR ;
- Identification des AGR porteuses avec les bénéficiaires.

**Résultat 3 : Les capacités opérationnelles de 250 ménages vulnérables ou à risque sont accrues dans la mise en œuvre des AGR porteuses**

**Produit 3.1. Les capacités techniques de 250 ménages vulnérables sont renforcées dans la mise en œuvre des AGR porteuses**

- ✓ Renforcer les capacités des bénéficiaires sur la tenue des outils de gestion et de décision efficaces sur les AGR : Le plan d'action ; Le cahier de caisse ; Le cahier de Banque ; Le cahier de suivi ; Le cahier de stock ; Le registre des membres ; Le registre des Procès-Verbaux (PV) ; Le cahier des ressources internes (cotisations, Amendes, sanctions, etc.); Le cahier de visite ; Le cahier des activités.
- ✓ Renforcer les capacités techniques sur les AGR et certains thématiques : conduite technique des AGR, entrepreneuriat agricole, Education financière et numérique (conditions d'adhésion, types de produits et services, SFN, typologie et forme d'épargne, avantages des épargnes, conditions d'épargnes), Education climatique et environnementale, Education nutritionnelle, Genre et Egalité des sexes, Jeunes et Inclusion sociale, sociale, etc. Appuyer le prestataire de service non-financier partenaire du projet qui va déployer le renforcement des capacités en éducation financière par téléphone mobile.

**Produit 3.2. Les moyens de subsistance de 250 ménages vulnérables ou à risque sont renforcés pour la mise en œuvre des AGR.**

- ;
- Organiser des visites d'échanges entre les bénéficiaires des AGR et les préparer pour sa mise en relation avec les prestataires de services financiers et non-financiers partenaires du projet.

**Résultat 4 : Un dispositif pérenne d'accompagnement des ménages vulnérables est mis en place dans la conduite des AGR.**

**Produit 4.1. Les relais communautaires et les réseaux d'agents de terrain des prestataires des services partenaires sont opérationnels dans l'accompagnement des ménages vulnérables pour la mise en œuvre des AGR.**

- ✓ Renforcer les capacités des bénéficiaires dans la gestion institutionnelle et organisationnelle : alphabétisation et post-alphabétisation sur les thèmes de Gouvernance ; gestion saine et efficace de ressources financières, leadership féminin ; leadership jeunes,
- ✓ Identifier, sélectionner, former et coacher les relais ainsi que les réseaux d'agents de terrain des prestataires des services financiers et non-financiers partenaires ;

**Produit 4.2. Les ménages bénéficiaires ont accès aux services et produits des IMF (instituts de micro finances) et autres prestataires de services partenaires pour la mise en œuvre de leur AGR.**

- Informer, sensibiliser les bénéficiaires des AGR ainsi que leurs coopératives et groupements sur les avantages, les produits et les services des institutions de microfinances IMF et autres prestataires de services;
- Mettre en relation les bénéficiaires des AGR ainsi que leurs coopératives et groupements avec les IMF et autres prestataires des services partenaires;
- Suivre et évaluer les activités AGR des bénéficiaires en lien avec la scolarisation et le maintien des enfants à l'école ;
- Evaluer les incitations des relais communautaires et réseaux d'agents de terrain des prestataires des services partenaires pour appuyer des solutions pérennes ainsi que des business model durables

Dans le cadre du projet, le partenaire de mise en œuvre aura à identifier les bénéficiaires des différentes actions à mettre en œuvre par le projet, élaborer des plans d'appui, encadrer et suivre les bénéficiaires dans la réalisation de leurs activités, et appuyer les prestataires de services financiers et non-financiers dans leurs opérations sur le terrain.

De façon plus spécifique, le Prestataire aura à mettre en œuvre les activités inscrites dans à son mandat.

**4. ZONES D'INTERVENTION DU PROJET**

Le projet sera exécuté dans les régions de Kayes, cercles de Kéniéba et Sadiola.

Régions	Cercles	Communes
Kayes	Kéniéba	
	Sadiola	

## 5. DUREE DE LA PRESTATION

---

La prestation s'étalera sur une durée totale de **12 mois allant de janvier à Décembre 2021**.

## 6. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

- Être une Organisation Non Gouvernementale (ONG) spécialisée dans le développement local notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'éducation, des activités à haute intensité de main d'œuvre ainsi que des initiatives de lutte contre le travail des enfants dans les zones d'orpaillage dans les **régions de Kayes** ;
- Avoir au moins 5 (cinq) ans d'expériences professionnelles cumulées dans les domaines en relation avec la réduction voire l'élimination du travail des enfants dans l'agriculture ;
- Avoir une expérience dans les systèmes financiers décentralisés ;
- Avoir une expérience dans le suivi, l'accompagnement des Activités Génératrices de Revenus pour le changement mené par les producteurs/trices en relation avec les structures de microfinance de la zone d'intervention du Projet ;
- Avoir une expérience d'encadrement, de collaboration avec les Organisations paysannes productrices de coton et les organisations communautaires à la base de façon générale ;
- Avoir une expérience ou un cadre de collaboration avec les organisations internationales (notamment celles qui luttent contre le travail des enfants) notamment une agence du système des Nations Unies comme la FAO ;
- Être disponible à faire l'intervention à la période indiquée par le Projet ;
- Disposer d'un personnel permanent ayant l'expérience dans les domaines de l'agriculture, la sociologie, de la santé, de l'éducation des adolescents, des AGR, et sélectionné en fonction de la sensibilité de la situation sur le terrain.

## 7. PRINCIPAUX CRITERES DE SELECTION A TITRE INDICATIF

---

### 7.1 Evaluation Technique

Expérience dans les régions dans les domaines du développement rural dans les zones cotonnières et d'orpaillage	Méthodologie d'intervention proposée, y compris la question transversale de lutte contre le travail des enfants dans la production du coton et d'orpaillage	Capacité technique du personnel proposé	Connaissance et présence confirmée dans le milieu d'intervention du projet
25%	35%	25%	15%

Les propositions techniques devront recueillir une note minimale de 70 points sur 100 points.

### 7.2 Evaluation financière

Le nombre maximum de points que peut obtenir la composante financière d'une proposition est 100 points. Ce nombre maximum de points sera attribué à la proposition dont la composante financière offre le prix le plus bas.

Les composantes financières des autres propositions recevront des points en proportion inverse conformément à la formule suivante :

$$\text{Nombre de points composante financière} = \frac{[\text{Nombre maximum de points}] \times [\text{Prix le plus bas}]}{[\text{Prix de la proposition qui est évaluée}]}$$

### 7.3 Evaluation finale

Le score total pour chaque soumissionnaire ayant vu sa proposition technique retenue (>70 points) sera calculé selon formule suivante :

$$\text{Score final} = (\text{note technique} \times 70\%) + (\text{note financière} \times 30\%)$$

## 8. CONSISTANCE DE L'OFFRE

---

Les prestataires doivent fournir un dossier comprenant :

- **Une offre technique détaillant :**
  - La présentation du prestataire, incluant les expériences avec les projets similaires ;
  - La méthodologie de mise en œuvre du projet et le plan de travail ;
  - Les CV du personnel clé affecté à l'action ;
  - Tous les documents administratifs attestant de l'existence juridique, de la qualification et de la capacité financière ;
- **Une offre financière détaillant :**
  - Les coûts liés aux personnels affectés à l'action ;
  - Les coûts liés à la mise en œuvre des activités par rubrique ;
  - Frais indirects, etc.

## 9. SOUMISSION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

---

Le prestataire doit présenter une offre technique ainsi qu'une offre financière selon le canevas et contenu requis dans le présent appel à propositions.

La date limite de dépôt des offres est fixé **au 07 Mai 2021**

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par mails avec la mention : « **Programme d'appui aux moyens de subsistance des communautés productrices de coton et des orpailleurs dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants** » à l'adresse suivante : [info-accelafrika@ilo.org](mailto:info-accelafrika@ilo.org)